



## ARRETE N° 2023\_0783

### ARRETE AUTORISATION OUVERTURE DOMINICALE 2024

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron,
- Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
- Vu la demande formulée en date du 31 mai 2023 par le magasin CONFORAMA de VILLEMANDEUR,
- Vu la demande formulée en date du 25 septembre 2023 par le concessionnaire automobile TOYOTA STA 45, de VILLEMANDEUR,
- Vu la délibération n° 2023-066 du Conseil Municipal de VILLEMANDEUR du 17 octobre 2023 fixant les dates d'ouvertures dominicales pour l'année 2024,

### ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour l'année 2024, les ouvertures dominicales autorisées sont :

- pour les commerces de détail de vente de meubles :
  - le Dimanche 14 janvier 2024
  - le Dimanche 24 novembre 2024
  - le Dimanche 8 décembre 2024
  - le Dimanche 15 décembre 2024
  - le Dimanche 22 décembre 2024
- pour les commerces de détail de vente d'automobiles :
  - le Dimanche 14 janvier 2024
  - le Dimanche 17 mars 2024
  - le Dimanche 16 juin 2024
  - le Dimanche 15 septembre 2024
  - le Dimanche 13 octobre 2024

**Article 2** : Chaque salarié volontaire ainsi privé du repos du dimanche devra bénéficier des dispositions prévues à cet effet dans le Code du travail ou la convention collective.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, Madame la Responsable la Police Municipale de VILLEMANDEUR, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de MONTARGIS, Monsieur l'Inspecteur du Travail, Monsieur le Commissaire de Police de MONTARGIS, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR.

**Article 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois suivant sa notification.

Fait à VILLEMANDEUR, le 06/11/2023

Le Maire,  
Denise SERRANO



Date d'affichage : 06/11/2023

Date de transmission à la Sous-Préfecture : 06/11/2023